

Barème de cotisation 2024

ADHÉSION DIRECTE



1 Barème indexé sur la population

pour les communes ou les intercommunalités pour leur propre compte

tranche de population	Montant de la cotisation
0 à 200	118 €
201 à 500	133 €
501 à 2 000	154 €
2 001 à 3 500	180 €
3 501 à 5 000	256 €
5 001 à 10 000	328 €
10 001 à 20 000	512 €
20 001 à 50 000	1 025 €
Plus de 50 000	1 538 €
EPCI (pour l'ensemble des communes)	Somme cotisations des communes -25 %

Barème fixe non indexé sur la population	
Type d'organisme	Montant de la cotisation
Autres organismes (PNR / syndicat /...)	615 €
Département	2 050 €

2 Revue nationale

35 € (en option)



Pour calculer ma cotisation :

- 1 je choisis le montant de la cotisation indexée sur la population
- 2 éventuellement, j'ajoute l'abonnement à la revue nationale

Exemple :

La commune X a 548 habitants. Elle souhaite aussi s'abonner à la revue nationale.

Son adhésion sera de **154 €** 1 + **35 €** 2 soit **189 €**

ADHÉSION VIA L'INTERCOMMUNALITÉ

Les communes peuvent adhérer via leur intercommunalité. Dans ce cas, l'EPCI paie une cotisation égale à la somme des cotisations indexées aux populations de chaque commune membre, diminuée de 15%. L'EPCI et chaque commune qui la composent sont membre à part entière.

Exemple : L'EPCI X est composé de 8 communes : 4 ont moins de 200 habitants, 3 ont entre 3501 et 5000 habitants et 1 à 18 000 habitants. Elle ne souhaite pas s'abonner à la revue nationale. Son adhésion sera de $4 \times 118 \text{ €} + 3 \times 256 \text{ €} + 1 \times 512 \text{ €} = 1\,710 \text{ €} - 25\% = 1\,282 \text{ €}$. L'association enregistre 9 nouveaux membres.

Barème de cotisation 2024



À renvoyer par mail, scanné
à l'adresse aude@communesforestieres.org



Votre facture sera déposée sur Chorus Pro. Merci de nous communiquer :

NUMÉRO DE SIRET :

N° ACTE D'ENGAGEMENT (si concerné) :



COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

E-MAIL :

La collectivité / l'organisme déclare :

ADHÉRER aux **Communes forestières de l'Aude**, après avoir pris connaissance des statuts de ladite association

S'ENGAGER à respecter les statuts de l'association et notamment, à payer une cotisation annuelle à l'association, conformément au barème en vigueur

DÉSIGNE un élu référent et un agent technique référent

	Elu référent	Agent référent
PRÉNOM NOM		
FONCTION		
MANDAT		
E-MAIL		
TÉLÉPHONE		



MONTANT DE LA COTISATION : €

FAIT À :, **LE**

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME ADHÉRENT ET SIGNATURE DU DÉCIDEUR

Les informations recueillies sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat. Ces informations seront utilisées pour constituer un fichier de type Excel destiné à l'usage interne des membres et personnels de l'association des Communes forestières de l'Aude, ainsi que ceux de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous au secrétariat : occitanie@communesforestieres.org